

GERPAC
Procédure de Renouvellement du Conseil d'Administration (CA)
Campagne 2018-2022

1- Peuvent se porter candidats au CA

- Les membres du GERPAC français et étrangers à jour de leur cotisation 2017 avant l'ouverture de la campagne de candidatures fixée au 18/12/2017.

- Ayant adressé par courrier à la secrétaire du GERPAC (Dominique DAUTEL - Centre Hospitalier de Valenciennes- Service Pharmacie- Avenue Désandrouin, 59300 VALENCIENNES) leur candidature motivée (toute candidature non motivée ne pourra être prise en compte pour les élections) avant la date limite de dépôt fixée par le calendrier au 10/01/2018 minuit cachet de la poste faisant foi. Les actes de candidatures et motivations peuvent être également adressés par *courriel* à l'adresse *e-mail* de la secrétaire : dautel-d@ch-valenciennes.fr, dans ce cas seule la confirmation de réception du *courriel* du candidat par la secrétaire par retour d'*e-mail* pourra attester de la prise en compte de l'acte de candidature, la date limite d'envoi du *courriel* est fixé au 10/01/2018 minuit, date et heure d'envoi du *courriel* faisant foi.

2- Nombre de postes à pourvoir au CA

Le nombre total de sièges à pourvoir pour la campagne 2018-2022 est de 16. Parmi eux, le nombre de candidats étrangers siégeant au CA est au minimum de 2 et ne pourra excéder le quart des membres (soit au maximum 4 sièges). En cas d'absence de candidatures étrangères les sièges laissés vacants pourront être pourvus par des candidats français.

3- Organisation du vote

La liste des candidats établie à l'issue de la campagne de candidature ainsi que leur motivation est adressée par courrier avant le 27/01/2018 à l'ensemble des membres du GERPAC. Seuls sont autorisés à voter les membres à jour de leur cotisation 2017. Les membres votant sont invités à rayer le(s) nom(s) de leur choix pour atteindre un nombre maximal de 16 sièges pourvus. Parmi ces 16 sièges, Deux candidats étrangers sont au minimum retenus sans pour autant dépasser 4 candidats étrangers. En cas d'absence de candidatures étrangères les sièges vacants pourront être pourvus par des candidats français. Les candidats français et étrangers sont clairement identifiés sur la liste.

Les bulletins de vote anonymisés (double enveloppe) sont adressés par correspondance à la secrétaire de l'association au plus tard pour le 24/02/2018 minuit cachet de la poste faisant foi.

4- Désignation des nouveaux membres du CA

La liste des membres composant le CA pour le mandat 2018-2022 est arrêtée à la suite du dépouillement des bulletins de vote au plus tard le 02/03/2018. Les nouveaux membres du CA se réunissent au plus tôt pour désigner en leur sein les membres du bureau (Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier).

GERPAC
Calendrier de Renouvellement du Conseil d'Administration (CA)
Campagne 2018-2022

18/12/2017	Lancement de la campagne de candidature au CA auprès des membres du GERPAC
10/01/2018 minuit	Clôture de la réception des candidatures adressées par courrier à la secrétaire du GERPAC
27/01/2018	Début des élections des candidats par correspondance
24/02/2018 minuit	Clôture des votes par correspondance
02/03/2018	Résultats des élections, désignation du nouveau CA du GERPAC